COMMUNE de VILLIERS-LE-SEC

L'an deux mil vingt-six, et le dix-sept juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Villiers-le-Sec, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.
Présents : Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Philippe VATTANT, Sylvain ANDREOLI, Marie-France BAILLET, Donzilia BUCH, Guillaume GARCIA, Audrey GIRARDOT-SCHUK, Virginie GUILLAUME, Patricia KELLER, Jean-Yves PETIT, Julien RIBEIRO, Anne-Claire VIARD.
Absents excusés : Ludovic PICARD
Absent non excusé : Annie VERSET
Pouvoirs : Ludovic PICARD à Julien RIBEIRO
Secrétaire de séance : Anne-Claire VIARD
Nombre de Conseillers :
En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

Préparation de la Fête Nationale du 14 Juillet
En présence de l'Adjudant-chef ANTEMI Geoffrey, Madame le Maire a présenté le plan de travail et d'organisation de l'équipe sécurité pour le bon déroulement de la fête nationale. Afin de sécuriser les festivités, la rue Chaude sera fermée à la circulation de 18h00 jusqu'à 0h00 (du carrefour avec la RD65 à celui avec la Rue du Levant), et la rue Riochey, ainsi que les chemins accédant au village seront fermés dès le matin du 13 juillet. Concernant le dispositif de gendarmerie, des postes spécifiques ont été demandés au début de la voie de décélération de la RD 65 en provenance de Chaumont, au niveau du carrefour RD65/Route de Brottes, ainsi qu'au niveau du rond-point de Villiers-le-Sec. Selon Monsieur l'Adjudant-chef, deux postes pourront être mis à disposition (rond-point et voie de décélération RD65/Rue Chaude).
Par ailleurs, une demande de modification des horaires d'extinction de l'éclairage public a été adressée au SDED pour la nuit du 13 au 14 juillet (extinction à 1h00 le 14 juillet au lieu de 22h30 le 13 juillet).
Enfin, un point de vigilance a été soulevé concernant la situation environnementale, le département de la Haute-Marne étant actuellement placé en vigilance sécheresse.

Pour le programme d'installation, plusieurs rendez-vous sont fixés : l'aménagement intérieur de la salle des fêtes débutera le 11 juillet à 10h00, l'installation des bottes de paille s'effectuera le 13 juillet à une heure qui reste à convenir selon les disponibilités de l'agriculteur, et l'installation extérieure se déroulera le 13 juillet à 14h00.

Salle des Fêtes – Encaissement d'une caution et validation de la facture de réparation de dégradations
Vu le contrat 2026/04 établi pour la location de la salle des fêtes du vendredi 22 mai au dimanche 24 mai 2026 et l'état des lieux dudit contrat portant indication de dégradations sur le parquet,
Vu la facture afférente à la réparation des traces,
Considérant que la caution de 1 000 € demandée lors de la réservation n'a pas été restituée en raison d'un état des lieux sortant non vierge, et considérant que la Commune a dû engager des frais à hauteur de 504 € pour réparer le parquet de la salle des fêtes,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acter l'encaissement de la caution de 1 000 €.
Par ailleurs, le Conseil accepte le paiement de la facture des réparations d'un montant de 504 € TTC, et stipule qu'un titre sera inscrit dans la comptabilité 2026 pour cette somme, le reliquat de la caution devant être remboursé aux locataires par le Service de Gestion Comptable de Chaumont. Enfin, le Conseil autorise et charge Madame le Maire de s'occuper de l'ensemble des formalités et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Repas Républicain du 14 Juillet 2026
Vu le devis du prestataire retenu pour l'organisation du repas du 14 juillet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la délibération précédente portant la référence 2026-06-03/01. Il est ensuite décidé de fixer le prix de participation au repas à 8 € par personne. Le Conseil municipal convient également que le repas sera entièrement gratuit pour les enfants jusqu'à l'âge de 5 ans.

Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne mandat à l'ONF pour établir et émettre, au nom de la commune, les factures relatives aux ventes de bois simples (article L. 214-6 du code forestier), à

l'exclusion des ventes groupées (article L. 214-7). Cette décision prend effet dès la signature de la convention et reste valable pour la durée du mandat électoral en cours, sauf révocation anticipée par le conseil. Le Conseil municipal approuve les termes de cette convention, autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tout document exécutoire, et ordonne sa transmission officielle à l'ONF.

Affaires diverses

- **Subventions aux associations :**
  - La Vigilante : Le président de l'association a remercié la Municipalité pour le versement de la subvention en date du 3 juin 2026.
  - Loisirs et Détente : Le Conseil Départemental a informé la Commune qu'il a octroyé et versé à l'association une subvention d'un montant de 200 €.
- **Travaux :**
  - Salle des fêtes : Les travaux de réfection extérieure du bâtiment sont désormais entièrement finalisés.
  - Gouffre : Les travaux sont terminés.
- **Communes forestières :** La Commune sera officiellement représentée lors de la prochaine réunion de l'association.
- **Barnums :** Des dispositifs de lestage ont été commandés pour sécuriser les structures.
- **Grand Pardon 2029 :** L'équipe de Villiers-le-Sec progresse dans ses préparatifs, ayant la charge de confectionner les fleurs destinées à la rue du Palais à Chaumont. Mesdames MEUNIER et JEHLÉ iront à leur rencontre le 29 juin prochain.
- **Chaumont US Memory :** L'association a transmis son affiche officielle pour la commémoration du 70e anniversaire de la réplique de la statue de la Liberté, inaugurée sur la base aérienne le 4 juillet 1956. Les cérémonies commémoratives se dérouleront les 4 et 5 juillet prochains.
- **Dépôts sauvages :** De nouveaux actes d'incivilité sont à déplorer, des extincteurs ayant encore été abandonnés à proximité de la commune.
- **SNCF :** La compagnie ferroviaire informe la population de la tenue de la Journée Nationale des Passages à Niveau. À cette occasion, il est rappelé qu'un téléphone de secours est installé à chaque passage à niveau, permettant de contacter directement les services de sécurité appropriés en cas d'urgence.

Villiers-Le-Sec, le 17 juin 2026
Le Maire, Laurence MEUNIER.